

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Béatrice LAMBINET, Laurence BURG, Brigitte ZERRES.

Procurations : Marie-Bernadette CHARBONNIER à Cédric GOUTH, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Michel MARLIOT à Laurence BURG.

Membres absents excusés : Marie-Bernadette CHABONNIER, Albert KOEPEL, Amanda ADAM, Michel MARLIOT, Louisa BENZAID.

Membres absents : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, Adil TYANE, Chloé MARTINEZ.

Point n°3 – Acquisition et intégration dans le domaine public de la rue Alain MIMOUN

| Convocation expédiée et affichée le : 18 janvier 2019 | | | |
|---|----------|--------------|---|
| En exercice | Présents | Procurations | Suffrages exprimés : 28 |
| 33 | 24 | 4 | pour : 28 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0 |

Considérant que, suite à la réalisation du lotissement de l'Olympium, le propriétaire de la rue Alain MIMOUN en demande la rétrocession à la commune,

Considérant que l'ensemble des travaux demandés par la commune ont été achevés et que les certificats de conformité des concessionnaires ont été réceptionnés,

Vu le procès-verbal d'arpentage du 06 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la SCCV l'OLYMPIUM et/ou de toute personne s'y substituant ou s'y ajoutant, la parcelle cadastrée section 9 n°962 d'une superficie de 11 a 48 ca correspondant à la rue Alain MIMOUN,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférents,

- d'intégrer au domaine public la parcelle qui sera cédée à la Ville et le linéaire de voirie communale correspondant.

Les dépenses seront inscrites au budget 2019.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 25 janvier 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190129-DCM3-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2019
Publication : 29/01/2019